



Schweizerische Vereinigung für Sozialpolitik (SVSP)
Association Suisse de Politique Sociale (ASPS)
Associazione Svizzera per la Politica Sociale (ASPS)

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans cette lettre d'information, nous vous communiquons des informations et des actualités concernant l'Association Suisse de Politique Sociale.

L'ASPS fête cette année ses 100 ans et vous invite d'ores et déjà à sa manifestation d'anniversaire qui se tiendra le 11 novembre 2026.

L'assemblée générale du 12 juin sera notamment marquée par le départ de Martin Wild-Näf en tant que président après six années d'engagement. Caroline Knupfer, jusqu'à présent vice-présidente, et Heidi Stutz, membre du comité directeur, se présentent aux élections pour occuper la coprésidence.

Nous avons le plaisir de vous signaler la publication *Un deuxième pilier pour toutes et tous*, de Michael Graff, Ruth Gurny et Beat Ringger.

Nous vous recommandons également de participer au 6e Colloque national « Santé et pauvreté », qui se tiendra le 18 juin 2026 à Berne.

Les 100 ans de l'ASPS le 11 novembre 2026 : regard historique et perspectives d'avenir de la politique sociales - à noter !

Nous avons le plaisir d'annoncer la manifestation à l'occasion de cet anniversaire, qui aura lieu le 11 novembre 2026.

Doris Bianchi, directrice de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS depuis l'année dernière et ancienne membre du comité directeur de l'ASPS, nous fera l'honneur en tant qu'intervenante, à côté de **Carlo Knöpfel** et **Jean-Pierre Tabin**, membres actifs du comité de l'association. Ces derniers nous offriront des regards historique et sociopolitique sur l'association et la politique sociale dans son ensemble.

La célébration débutera à 17h30 et se terminera, après les interventions, par un apéritif dînatoire.

Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date et vous enverrons l'invitation officielle ainsi que le programme dans notre prochaine newsletter.

Départ de Martin Wild-Näf de la présidence

Martin Wild-Näf quittera ses fonctions de président de l'ASPS lors de l'assemblée générale du 12 juin 2026. Au cours de ses six années à la présidence, il s'est attaché à perpétuer la longue tradition de l'association

tout en renforçant son importance dans les débats sociopolitiques actuels. En cette année anniversaire, on voit clairement ce que l'ASPS incarne depuis sa fondation : une politique sociale progressiste, un échange entre la pratique et la science, et une perspective nationale dépassant les frontières de langue et institutionnelles.

Martin Wild-Näf a accordé une importance particulière au développement du Dictionnaire de politique sociale suisse, à l'organisation de journées d'études et de Talk de politique sociale ainsi qu'à la collaboration avec des membres engagés, des membres collectifs, des hautes écoles spécialisées et le comité directeur.

L'ASPS remercie chaleureusement Martin Wild-Näf pour son immense travail, sa fiabilité de longue date et son engagement en faveur du débat sociopolitique en Suisse. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la nouvelle étape de sa vie.

Rappel :

l'assemblée générale de la SVSP aura lieu le 12 juin de 16 h à 17h.

L'assemblée se déroulera en mode hybride afin de permettre au plus grand nombre possible de membres d'y participer. Sur place à la Haute école spécialisée bernoise, Hallerstrasse 8, 3012 Berne, (veuillez noter l'indication de la salle sur l'écran dans l'entrée), ainsi qu'en ligne via Zoom.

L'Assemblée sera l'occasion de dire au revoir à Martin Wild-Näf en tant que président et de faire connaissance et élire Caroline Knupfer et Heidi Stutz à la nouvelle coprésidence. Par ailleurs, nous aurons l'occasion d'échanger avec **Jürg Guggisberg, directeur et co-propriétaire du Bureau BASS, au sujet de la santé mentale et les besoins d'adaptations de nos politiques sociales.**

Nous serions ravis de vous accueillir lors de cette assemblée spéciale.

Inscription : nous vous prions de bien vouloir vous inscrire d'ici le mardi 9 juin 2026 à l'adresse admin@svsp.ch. Un bref e-mail indiquant votre nom, éventuellement votre organisation, ainsi que votre mode de participation (sur place ou en ligne) suffit.

Nous avons le plaisir de vous signaler la publication importante suivante, qui a été publiée en allemand et commentée également en Suisse romande (par exemple dans le numéro d'octobre de l'Actualité Sociale denknetz.ch/wp-content/uploads/2025/10/AS_7_25_010_011_Actuel_2_Gurny.pdf) :

Un deuxième pilier pour toutes et tous

Le modèle Denknetz pour la révision totale de la LPP

Par Michael Graff, Ruth Gurny, Beat
Février 2026

La révision totale du deuxième pilier proposée permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- rendre la prévoyance professionnelle plus sûre, plus équitable et moins dépendante des marchés financiers
- renforcer la mise en œuvre de l'exigence constitutionnelle quant au maintien approprié du niveau de vie
- réduire nettement l'écart de la rente entre les sexes
- augmenter la transparence du système la prévoyance professionnelles, ce qui permettra de l'adapter aux changements de la société.

À cette fin, les composantes obligatoire et surobligatoire seront strictement séparées. Le régime obligatoire sera restructuré en profondeur par la création d'un fonds public centralisé auquel seront versées toutes les recettes et qui servira tous les droits à prestations obligatoires. Pour tenir compte de la place de la prévoyance professionnelle dans le système des retraites et afin de préserver les droits acquis, les cotisations continueront d'être basées sur les revenus du travail. Les prestations seront toujours calculées selon le

principe de la capitalisation. Le taux de conversion de 6,8 % reste garanti dans le régime obligatoire, afin que l'objectif constitutionnel d'une prestation globale assurant un « niveau de vie adéquat » puisse être atteint pour le plus grand nombre possible de retraité-e-s.

Toutes les cotisations et tous les revenus financiers des capitaux épargnés dans le régime obligatoire seront versés au fonds central. Le fonds central devient l'épine dorsale organisationnelle du régime obligatoire. Il est dirigé par un comité tripartite. Dans le régime obligatoire, les institutions de prévoyance actuelles conservent la tâche fiduciaire consistant à gérer les capitaux épargnés avant l'introduction de la réforme.

Le taux de couverture de 118% envisagé aujourd'hui mobilise des moyens considérables et contribue largement à la surcapitalisation massive de la Suisse. Cet état de faits fait notamment grimper les prix de l'immobilier et des loyers. La stabilité accrue du nouveau système soutenu par l'État permet de faire baisser le taux de couverture de manière significative, au moins à 100%.

Comme dans l'AVS, des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance seront introduites pour toutes et tous dans le deuxième pilier réformé. Elles sont financées par des fonds publics généraux. Les droits aux prestations qui en résultent seront uniformes dans toute la Suisse. Ce principe sera possible puisque tous les flux financiers passent par un unique organisme central. L'écart des prestations entre les genres sera ainsi considérablement réduit.

Le régime surobligatoire sera maintenu. Toutefois, le revenu assurable et le privilège fiscal correspondant seront limités au double du revenu médian. Grâce aux déductions réduites des revenus imposables, les impôts sur le revenu augmenteront. Cela permettra de financer une partie des nouvelles bonifications pour tâches éducatives et d'assistance. Des critères de placement plus clairs, axés sur la transformation écosociale, s'appliqueront tant dans le nouveau régime obligatoire et le régime surobligatoire. Les rémunérations pour la gestion des placements seront limitées et mieux contrôlées.

Référence bibliographique: Graff Michael, Gurny Ruth, Ringger Beat (2026). Eine zweite Säule für alle; ISBN 978-3-85990-593-1; Verlag: edition 8, Quellenstrasse 25, 8005 Zürich

Lien vers le résumé sur le site web de DENKNETZ : denknetz.ch/wp-content/uploads/2026/03/202603_Gurny-et-al_FR.pdf

Rappel: 6e Conférence nationale Santé & Pauvreté, le 18 juin 2026

Travail précaire, santé précaire : comment sortir des nouvelles formes d'insécurité sociale

Le 6e congrès national «Santé & pauvreté» se penche sur les conséquences que les transformations du travail peuvent avoir sur la santé et se demande comment reconnaître et surmonter l'insécurité sociale qui découle de la précarité de l'emploi.

Des expert·e·s issus des sciences sociales, des institutions politiques, de la pratique du travail social et du milieu associatif éclaireront ces questions sous différentes perspectives et proposeront des pistes pour sortir des nouvelles formes d'insécurité sociale.

18.06.2026, 9h15–16h45

Haute école spécialisée bernoise BFH, Brückenstrasse 73, 3005 Berne

Le colloque se déroulera en deux langues (allemand/français).

bfh.ch/soziale-arbeit/gesundheit

Enfin et surtout, l'ASPS vit grâce à l'engagement des personnes qui composent son comité directeur et sa présidence, ainsi que grâce à ses membres.

Grâce à des événements qui favorisent les échanges entre les acteurs politiques, du terrain, des représentant·es de l'administration et des milieux académiques, la mise en réseau entre les actrices et acteurs ainsi que le développement d'idées pour des impulsions sociopolitiques, l'association s'engage en faveur d'un débat sociopolitique vivant.

Vos suggestions thématiques, vos commentaires sur nos événements et vos intérêts sont les bienvenus.

Meilleures salutations

Association Suisse de Politique Socialae (ASPS)
Président, Comité et Secrétariat général



Wenn Sie diese E-Mail (an: {EMAIL}) nicht mehr empfangen möchten, können Sie diese [hier](#) kostenlos abbestellen.

SVSP
Monbijoustrasse 22
3011 Bern
Schweiz

031 326 19 20
admin@svsp.ch